

**EXTRAIT**  
**DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

\*\*\*\*\*

L'An deux mille Vingt-Cinq le Dix-Huit Décembre, à Dix-Neuf heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du VAL de BOUZANNE s'est réuni en séance ordinaire, au Centre Sportif et Socio-Culturel de NEUVY-SAINT-SEPULCHRE, sous la Présidence de Madame Marie-Annick BEAUFRERE, Présidente.

Date de convocation : 10 Décembre 2025  
Nombre de Délégués : 28  
En exercice : 28  
Présents : 22  
Dont : titulaires : 22 - suppléants : 0

PRESENTS : *Buxières d'Aillac* : Didier GUENIN ; *Cluis* : Didier FLEURY, Mélissa PENOT, Jean-Pierre DALOT, Francis DAVIER ; *Fougerolles* : Arnaud DENORMANDIE, Philippe BAILLY ; *Gournay* : Bertrand SACHET ; *Lys Saint Georges* : 0 ; *Maillet* : Magalie BOUQUIN ; *Malicornay* : Jean-Paul BALLEREAU ; *Mers Sur Indre* : Jean-Marc LAFONT, Philippe HUGOTTE ; *Montpouret* : Marie-Christine MERCIER ; *Mouhers* : 0 ; *Neuvy Saint Sépulchre* : Guy GAUTRON, Cécile PLANTUREUX, Jean-Marie BOFFEL, Marie-Annick BEAUFRERE, Philippe ROUTET, Delphine CHAUVAT, Jean-Luc MATHEY ; *Tranzault* : Philippe VIAUD, Chantal HIBERT.

Absents : *Cluis* : 0 ; *Gournay* : Philippe BAZIN (excusé) ; *Fougerolles* : 0 ; *Lys-Saint-Georges* : Olivier MICHOT (excusé) ; *Maillet* : 0 ; *Mers-Sur-Indre* : Hélène BEHRA ; *Montpouret* : David DORANGEON (excusé), Mélina BARABÉ ; *Mouhers* : Barbara NICOLAS (excusée) ; *Neuvy-Saint-Sépulchre* : 0 ; *Tranzault* : 0.

SECRETAIRE : Monsieur Arnaud DENORMANDIE

\*\*\*\*\*

POUVOIRS : Monsieur Philippe BAZIN, Maire et Délégué Communautaire de la commune de GOURNAY, absent, a donné pouvoir à Monsieur Bertrand SACHET.

\*\*\*\*\*

Délibération DEL.2025.08.04

**Objet : SERVICE « ORDURES MENAGERES »  
Tarifs de la redevance « Ordures Ménagères » pour 2026**

Madame Marie-Annick BEAUFRERE, Présidente, donne la parole à Monsieur Didier GUENIN, Vice-Président Délégué.

Celui-ci indique que l'estimation du résultat de la section de fonctionnement du budget annexe « Ordures Ménagères » est meilleure que celle de 2024 à la même époque dans la mesure où le tonnage admis en enfouissement a baissé de manière importante en lien avec l'augmentation des tonnages d'emballages et papiers collectés suite au changement du mode de collecte.

Compte tenu que l'inflation sur un an (octobre 2024/octobre 2025) est de 1,3%, il propose de limiter l'augmentation des tarifs à ce taux.

Madame Mélissa PENOT, déléguée de la commune de CLUIS, propose de ne pas augmenter les tarifs en raison de celle importante de l'année 2024.

Monsieur Didier GUENIN indique que la collecte et le traitement des « Ordures Ménagères » vont coûter de plus en plus cher et maintient sa proposition de suivre l'évolution de l'inflation.

Le Conseil Communautaire en prend acte et, à l'issue d'un vote à main levée sur l'augmentation de 1,3% donnant les résultats suivants :

Nombre de votants : 23 (22 présents et 1 pouvoir)

Abstention : 01

Suffrages exprimés : 22

Majorité absolue : 12

Pour : 21

Contre : 1

Décide d'augmenter les tarifs de la redevance « Ordures Ménagères » d'environ 1,3% pour 2026.

Les tarifs de la redevance « Ordures Ménagères » pour 2026 s'établissent comme suit :

**1°) Pour les résidences principales et secondaires :**

PORTE A PORTE - 52 FOIS PAR AN

	TARIFS 2025	PROPOSITION TARIFS 2026
F.1	181,76 €	184,12 €
F.2 / R.S.	231,66	234,66 €
F.3	278,9	282,52 €
F.4	328,88	333,16 €

REGROUPE – 52 FOIS PAR AN

	TARIFS 2025	PROPOSITION TARIFS 2026
F.1	174,7	176,96 €
F.2 / R.S.	215,04	217,84 €
F.3	255,14	258,46 €
F.4	297,96	301,82 €

## 2°) Pour les établissements :

PORTE A PORTE – 52 FOIS PAR AN

	TARIFS 2025	PROPOSITION TARIFS 2026
PETITS UTILISATEURS C 0,5	181,76	184,12 €
PETITS UTILISATEURS C 1	281,76	285,42 €
UTILISATEURS MOYENS et SERVICES PUBLICS C 0,5	425,42	430,94 €
UTILISATEURS MOYENS et SERVICES PUBLICS C 1	525,42	532,24 €
GROS UTILISATEURS	2103,26	2 130,60 €
HEBERGEMENT COLLECTIF	54.80/58.84	55,50/59,56

PORTE A PORTE

	TARIFS 2025	PROPOSITION TARIFS 2026
GROS UTILISATEURS : U EXPRESS	2555,6	2 588,82 €

## 3°) Pour les communes :

	TARIFS 2025	PROPOSITION TARIFS 2026
COMMUNES (tarif par habitant)	6,96	7,05 €

## 4) Hébergements touristiques tous statuts juridiques confondus

	TARIFS 2025	PROPOSITION TARIFS 2026
1 à 10 couchages	231,66	234,66 €
Supérieur à 10 couchages	328,88	333,16 €

POUR COPIE CERTIFIEE CONFORME,  
A NEUVY-SAINT-SEPULCRE, le 19 décembre 2025

Le secrétaire,  
Arnaud DENORMANDIE

La Présidente,  
Marie-Annick BEAUFRERE

Publié ou Notifié le :

Le Président,



